



Compte-rendu du Conseil de Quartier Plateau du 6/10/2022

Présents : A.M Leseney, V. Sanson, G. Remones, Léo Maljevac, G. Pinot, C. Pinot, G. Allais, F. Cohen, G. Soubrillard, M. Mazières, P. Brand (en visio)

Présents invités : Alix Therond, Hubert Thisse

Excusés : I. Leblic, F. Moret, S. Guillemain, D. Leclerc, P. Mokhbi

1. Réunions du 26/09 sur le futur PLUI puis du 27/09 sur les « transitions urbaines » :

- Les modifications de l'actuel PLU (Plan Local d'Urbanisme qui définit les règles de construction de la ville), et l'élaboration du futur PLUI (avant 2 ans) ont été abordé lors de la 1ère réunion. (calendrier des évènements : <https://www.ville-gentilly.fr/actualites/inventons-les-transitions-urbaines-pour-une-ville-notre-image>)

- Lors de la 2ème réunion, la mairie a présenté une brochure « Manifeste de l'habitat dans tous ses états » qui contient 21 engagements de la ville, engagements pris suite aux réunions publiques autour de l'habitat. (voir en mairie pour la brochure , téléchargeable au :

<https://www.ville-gentilly.fr/actualites/lhabitat-dans-tous-ses-etats-retour-sur-la-soiree-de-restitution>)

notons : une enquête publique sur le SCoT (schéma de cohérence territoriale métropolitain) est ouverte du 3 octobre 2022 au 5 novembre 2022 (<https://www.ville-gentilly.fr/actualites/enquete-publique-sur-le-scot>)

2. « La Charte de Développement et de Construction Durables » de Gentilly :

Des membres du CDQ Plateau ont présenté une étude comparative de cette charte avec celles de villes voisines (Bagneux, Malakoff, Cachan, Montreuil), ces chartes sont destinées à anticiper et résister au choc climatique, économiser les ressources...

Une fois signée par les promoteurs, bailleurs, investisseurs et aménageurs, la charte doit être respectée, elle engage la bonne volonté des porteurs de projet mais n'a pas la valeur juridique d'un PLU qui définit les règles permanentes de construction.

Critique de la Charte de Gentilly :

Elle n'intègre pas les projets de bureaux, ni les projets de logements de moins de 2000m² (tous les projets en dessous de 30 logements ne sont donc pas concernés), ni les réhabilitations, alors que dans les autres villes ces types de projets sont intégrés.

Il n'est pas prévu non plus de « charte de conduite de chantier » pour limiter leurs nuisances. Et manque une demande d'inventaire des arbres existants par les promoteurs avant toute destruction.

D'autres questions ont été abordées : pourcentage du logement social, ainsi que de la pleine terre, qualité des logements, choix des architectes, (voir pièce jointe « Analyse de la charte... »). Les auteurs de cette étude rédigent un commentaire sous forme de questions qui sera envoyé rapidement par le CdQ à la mairie.

3. Réunion « Pôle RER B » avec le bureau d'études de l'EPT :

Cette réunion n'a pas répondu aux attentes des habitants présents.

Le bureau d'études n'a pas vraiment étudié le souhait des habitants : une couverture partielle du RER B « sortie sud ».

Par contre il propose d'agrandir les trottoirs de chacune des sorties, de trouver un nouvel emplacement (et itinéraire) pour la navette Sanofi, de créer 2 places de stationnement temporaire et de rajouter des parkings vélos.

Le collectif RER et la Mairie vont poursuivre les démarches pour faire avancer nos demandes. A suivre...

4. Travaux de mise en place de chicane et parkings vélos rue Pasteur :

Afin de ralentir la circulation, des travaux du Département ont commencé rue Pasteur sans réunion préalable avec les riverains. Des chicanes sont installées et de fait 6 places de parking sont supprimées. Une demande de rencontre avec la Maire, Mme Herrati en charge du dossier et des responsables techniques a été envoyée.

L'élue en charge de la voirie va organiser une rencontre avec les habitants de la rue Pasteur.

5. Un molosse dans une rue de Gentilly

Des habitants se sont plaints de la présence d'un molosse non muselé dans une rue du Plateau : une lettre est envoyée à la mairie pour signaler ce problème et qu'elle envisage une solution.

6. A propos du boulevard périphérique :

celui-ci deviendra boulevard urbain en 2030 : 3 étapes sont proposées sur le site de la ville de Paris. Léo fera une présentation sur ce sujet le 24 novembre

7. Préparation de la réunion publique du 24 novembre :

Nous allons disposer du matériel de projection prêté par le service « conseils de quartiers.

Un pot convivial est organisé comme d'habitude

Plusieurs interventions sont prévues :

- rencontre à propos des espaces verts avec la mairie et l'EPT
- rencontre à propos des problèmes de poubelle avec la mairie et l'EPT
- informations sur les échéances à propos du boulevard périphérique
- projet de couverture du RER, où en est-on?
- divers

Nous devons prévoir la réalisation d'un diaporama sur ces sujets et faire des panneaux sur les travaux du CdQ à installer sur les grilles. Les associations comme « échange » qui le veulent pourront mettre leurs interventions.

8. Promenade pour recenser les arbres sur le plateau

Une habitante nous a demandé d'organiser cela, c'est intéressant de faire ce bilan, nous le proposerons à la réunion publique du 24 novembre et demanderons la participation de spécialistes à cette promenade voire de coorganisateurs sur le plateau

RÉUNION PUBLIQUE DU CDQ PLATEAU le JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

PROCHAIN CDQ PLATEAU JEUDI 8 décembre à 20H30